

**POUR INFORMATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Le point sur les priorités stratégiques
pour 2008-09****Introduction**

1. A sa 301^e session, le Conseil d'administration a déterminé les priorités stratégiques sur lesquelles le BIT devrait mettre l'accent pour mieux faire connaître la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) en tant qu'instrument utile aux entreprises et aux mandants, pour promouvoir une compréhension partagée des principes qu'elle renferme et pour offrir une aide plus systématique sur leur mise en œuvre ¹. Comme l'a demandé le Conseil d'administration, le présent document fait le point sur les travaux entrepris par le Bureau pour respecter ces priorités stratégiques.

**Création et mise en place d'un service d'assistance
pour fournir des conseils techniques sur le respect
des normes internationales du travail
et de la Déclaration sur les EMN**

2. En mars 2008, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de créer un service d'assistance pour dispenser des conseils techniques sur le respect des normes internationales du travail et de la Déclaration sur les EMN ². En prévision du lancement de ce service en novembre 2008, le Bureau a pris les mesures suivantes:
 - a) Obtention des fonds pour l'engagement d'un spécialiste principal à plein temps chargé de la création et de la gestion du service d'assistance. Une description de poste a été rédigée, la vacance de poste a été publiée et des entretiens ont eu lieu. Le spécialiste devrait entrer en fonctions d'ici peu.
 - b) Mise en place d'une équipe de spécialistes qui fournira un appui technique au service d'assistance. L'équipe comportera des points focaux pour chacun des différents

¹ Document GB.301/MNE/1.

² Voir document GB.301/12(Rev.), paragr. 7.

départements techniques pertinents, ainsi que des représentants du Bureau des activités pour les travailleurs et du Bureau des activités pour les employeurs. Le Bureau a réuni l'équipe pour convenir d'un système permettant de coordonner les différentes contributions et de s'entendre sur les réponses à fournir. L'équipe prépare actuellement des réponses à un nombre limité de questions afin de tester et d'affiner la procédure de consultation et de collaboration.

- c) Elaboration d'une liste de «Questions les plus fréquemment posées (FAQs)». L'équipe de spécialistes ayant décidé que les FAQs devraient se fonder sur des questions réelles pour que les réponses correspondent bien aux attentes des utilisateurs potentiels, elle n'a établi dans un premier temps qu'une brève liste de FAQs. Par la suite, elle devrait en rédiger un certain nombre au cours des six premiers mois suivant le lancement du service d'assistance.
- d) Mise au point d'un système de gestion des connaissances pour conserver les informations afférentes aux questions reçues. On entend par là des informations sur l'entité faisant la demande de renseignements (par exemple, la branche d'activité, le pays ou la région concerné(e)s, la provenance de la question – soit un membre de la direction, soit un travailleur, soit un mandant de l'OIT), la date de réception et la date butoir pour le traitement de la question, les thèmes soulevés dans les questions et quels départements participent à la rédaction de la réponse, ainsi que les informations fournies.
- e) Création d'un groupe consultatif chargé d'orienter le travail du service d'assistance. Celui-ci est constitué des membres du bureau de la sous-commission, de représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI) et du directeur exécutif du Secteur de l'emploi, qui en assurera la présidence. Le Bureau organisera en novembre une réunion du groupe consultatif pour débattre des progrès accomplis à ce jour dans la préparation du lancement du service d'assistance.
- f) S'agissant de la qualité des services fournis, le Bureau s'est fixé un délai de deux semaines pour répondre aux questions, ce qui peut toutefois prendre plus de temps s'il s'agit de questions complexes ou prêtant à controverse; l'organisation du travail peut aussi exiger une plus grande flexibilité. Le Bureau a également mis au point un formulaire de satisfaction qui permettra au service d'assistance d'apprécier l'utilité des prestations fournies et de les améliorer.
- g) Rédaction d'une brève note d'orientation pour le personnel des bureaux extérieurs expliquant le fonctionnement du service d'assistance. Le personnel sur le terrain devra aussi veiller à ce que tous les fonctionnaires du BIT transmettent au service d'assistance les demandes d'information concernant les entreprises.

Essai sur le terrain d'une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN

3. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de procéder à l'essai sur le terrain d'une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN³ et de suspendre sa décision de mener des enquêtes tous les quatre ans jusqu'à ce qu'une décision soit prise en la matière, au plus tard à sa session de novembre 2009. Cette opération devrait

³ Voir document GB.301/12(Rev.), paragr. 15.

être envisagée dans le contexte du programme global du BIT, notamment en ce qui concerne l'issue du débat sur le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par les mandants pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation⁴. Les résultats guideraient aussi l'action future du Bureau pour faire mieux connaître la Déclaration sur les EMN et pour en promouvoir l'application.

4. Il a été convenu que cette opération aurait trois composantes, à savoir:
 - une analyse globale, principalement au moyen d'un examen, de la suite donnée aux principes dans les domaines visés par la Déclaration sur les EMN;
 - des travaux de recherche menés à l'échelle des pays, principalement sous forme d'entretiens et de réunions de groupes de discussion, sur le rôle joué par les entreprises multinationales dans les domaines visés par la Déclaration;
 - un travail sectoriel, principalement sous la forme d'un examen et d'une enquête, portant sur le rôle joué par les entreprises multinationales dans une branche d'activité mondialisée sous l'angle des thèmes visés par la Déclaration sur les EMN.
5. Un certain nombre de pays ont été retenus comme candidats pour les travaux de recherche dans les pays, et le Bureau est en passe de terminer la liste, en consultation avec les mandants. Parmi les critères de sélection, on peut notamment citer: l'intérêt manifesté par les mandants de l'OIT dans le pays, l'existence d'un certain nombre d'entreprises multinationales dans le pays, le dynamisme du dialogue social au niveau national, la disponibilité d'un appui de la part d'un bureau extérieur de l'OIT, l'existence de programmes par pays de promotion du travail décent, la disponibilité de données statistiques, et la possibilité d'appliquer les enseignements tirés à d'autres pays de la région et au niveau mondial. A ce jour, il a été décidé de mener les premières activités en Argentine et au Ghana, où l'on procède actuellement aux travaux préparatoires. Les responsables détermineront en concertation avec les mandants locaux le secteur d'activité qui fera l'objet des recherches.
6. Pour ce qui est de l'optique sectorielle à l'échelle mondiale, le Bureau se concerta actuellement avec les mandants pour savoir s'il serait possible de mener cette opération dans le cadre de la Réunion sectorielle sur l'industrie du pétrole et du gaz, prévue pour mai 2009.

Dispenser une formation sur l'application de la Déclaration sur les EMN, en étroite collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin)

7. A la demande du Conseil d'administration⁵, le Bureau offre un appui technique pour mener à bien les activités du Centre de Turin dans le but de renforcer la capacité du Bureau et des mandants de l'OIT de promouvoir efficacement la Déclaration sur les EMN et d'aider les entreprises à en appliquer les principes. Deux cours sont en préparation, l'un pour le personnel du BIT et l'autre pour les mandants, y compris les membres de la

⁴ *Comptes rendus provisoires* n^{os} 13, 13A et 13B, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Genève, 2008.

⁵ Document GB.301/12, paragr. 26-27.

direction et les travailleurs des entreprises (voir document GB.303/MNE/2 pour plus de détails).

8. Un projet de coopération technique financé par l'Italie continue d'organiser des stages de formation pour les employeurs, les travailleurs et les responsables gouvernementaux, conjointement ou séparément, au Maroc et en Tunisie. Certains des modules de formation mis au point dans le cadre du projet ont aussi été enseignés au Centre international de formation à l'occasion de l'«Université d'été du BIT sur le développement de l'entreprise durable», qui s'est tenue en septembre 2008.

Etroite collaboration avec les autres organisations intergouvernementales susceptibles de contribuer à faire connaître la Déclaration sur les EMN

9. Au cours de l'année 2008, le Bureau a beaucoup travaillé avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Pacte mondial des Nations Unies.
10. En juin 2008, l'OCDE et le BIT ont organisé conjointement une conférence de haut niveau sur le thème: «Emploi et relations professionnelles: promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie qui se mondialise» pour assurer le suivi du débat du G8 sur la dimension sociale de la mondialisation au Sommet d'Heiligendamm (2007). Quelque 300 représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et d'organisations de travailleurs originaires de 45 pays ont fait part de l'expérience acquise dans divers pays sur les moyens de faire progresser l'emploi, de mieux faire respecter les droits des travailleurs et de renforcer les relations professionnelles. Dans le cadre de la préparation de cette conférence, le Bureau a contribué dans une large mesure à l'élaboration du document d'information sur le thème «Aperçu comparatif des principaux instruments de la RSE». Lors de la conférence, il a fait un exposé portant sur le thème: «Développement et travail décent: nouvelles orientations pour les entreprises multinationales à l'appui d'une mondialisation juste». La conférence a permis au BIT et à l'OCDE d'étudier et de développer des synergies potentielles entre la Déclaration de l'OIT sur les EMN et les *Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales*. Les éventuelles activités de suivi de la conférence sont actuellement à l'étude, notamment sur les questions suivantes: promouvoir l'utilisation des deux instruments dans le monde; veiller à la cohérence des politiques dans les conseils donnés aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs; effectuer un travail analytique commun; améliorer les contributions des parties prenantes pour renforcer les capacités nationales. Le Bureau a aussi présenté un document sur la «Promotion du respect des droits des travailleurs dans le secteur bancaire: pratiques actuelles et perspectives futures» à l'occasion du septième Forum mondial annuel de l'OCDE sur l'investissement international en mars 2008.
11. Le groupe de travail qui élabore la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale s'est réuni à Santiago (Chili) en septembre 2008. Pendant la réunion, il a décidé que les travaux ne consisteraient plus en un projet de travail mais en un projet des comités. En conséquence de quoi, les décisions n'appartiendront plus au groupe de travail mais aux comités miroirs nationaux, qui sont dirigés par les organismes nationaux de normalisation. Le Bureau continuera à contribuer à la procédure d'élaboration, puisque la responsabilité de la rédaction incombera toujours à l'Equipe spéciale de rédaction intégrée, dont le BIT fait partie. Il est peu probable que le projet définitif soit adopté avant 2010.

12. Le Bureau soutient le Groupe de travail sur les principes relatifs au travail du Pacte mondial des Nations Unies, qui est coprésidé par des représentants de l'OIE et de la CSI. La première réunion du groupe de travail, qui s'est tenue à Genève en mai 2008, a rassemblé des spécialistes des quatre principes fondamentaux du travail et des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs⁶. Les participants ont été mis au courant des activités récentes du BIT visant à promouvoir l'observation des principes et droits fondamentaux au travail et ont étudié la documentation existante à l'usage des entreprises. Ils ont aussi débattu des problématiques liées au travail dans les systèmes mondiaux de production et ont déterminé des priorités à examiner par le groupe de travail, l'une d'elles étant de publier un guide de ressources pour le monde de l'entreprise sur les principes relatifs au travail. Le Bureau, en concertation étroite avec les mandants, a élaboré le guide de ressources qui devrait être publié à la prochaine réunion du Groupe de travail sur les principes relatifs au travail en décembre 2008.
13. Compte tenu du fait que les marchés financiers sont de plus en plus conscients de la pertinence des normes internationales du travail, le Bureau a fourni des informations sur les dispositions de la Déclaration sur les EMN à divers établissements financiers publics pour le développement, qui investissent dans le secteur privé dans les pays en développement. Il a aussi commencé à examiner comment il pourrait mieux les aider à tenir davantage compte des normes internationales du travail dans leurs pratiques en matière de prêts.

Promouvoir la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional

14. Pour faire suite à la manifestation «Multiforum» qui s'est déroulée à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN (novembre 2007), des réunions ont été organisées en mars 2008 à Karachi et à Lahore (Pakistan) par la Fédération des employeurs du Pakistan (EFP) avec l'appui du Bureau. Le représentant des employeurs et le représentant des travailleurs ont fait des présentations, et les participants ont confirmé que la Déclaration sur les EMN était un instrument fondamental pour la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.
15. Le Bureau a également soutenu certaines activités menées dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) dans le cadre d'un projet financé par la Norvège sur la responsabilité sociale des entreprises. Au niveau régional, le projet a consisté en une concertation sur les politiques, qui a eu lieu lors d'une réunion des ministres du Commerce et des Finances des pays de la CDAA en août 2008, en vue d'aboutir à un cadre régional équilibré pour les investissements directs étrangers. Le Bureau informera aussi les institutions de la CDAA du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques en matière d'investissement direct étranger. Le Bureau a demandé que soient effectuées des études sectorielles sur les chaînes de valeur d'importance régionale (comme l'exploitation diamantaire) en se basant sur la Déclaration sur les EMN pour articuler son travail. En coopération avec le Réseau africain de recherche sur le travail (ALRN), le projet a permis de former des chercheurs aux dispositions de la Déclaration. Au niveau national, il a fourni un appui à l'Organisation sud-africaine des employeurs (Business Unity South Africa) pour conseiller les entreprises sud-africaines sur les possibilités d'établir des activités au Zimbabwe. A Maurice, le projet a collaboré avec la Fédération des employeurs de Maurice en vue de renforcer son rôle en tant que point focal du Pacte mondial et d'instaurer une collaboration plus fructueuse avec le PNUD.

⁶ Le Bureau a rédigé un compte rendu de la réunion que l'on trouvera sur le site Web du Pacte mondial: www.unglobalcompact.org/Issues/Labour/Meetings_and_Workshops.html.

16. Pour renforcer sa capacité de promouvoir la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional, le Bureau coopère avec le Centre de Turin à la conception d'une formation pour le personnel du BIT (pour plus de détails, voir le document GB.303/MNE/2).

Autres activités en cours

17. Le Bureau continue d'organiser des forums InFocus sur des questions spécifiques portant sur la responsabilité sociale des entreprises. Le thème choisi pour le forum de novembre 2008 est le programme «Travailler mieux».
18. Le Bureau continue de se constituer une base de connaissances en recueillant des informations sur les bonnes pratiques et en menant des recherches.

Genève, le 10 octobre 2008.

Document soumis pour information.